



CAHIER DES CHARGES (corps enseignant)

FONCTION

Maître d'enseignement et de recherche

Nom et prénom du/de la titulaire

Taux d'activité

100%

Faculté (UPER), institut et centre interfacultaires (UER)

Faculté de droit

Section ou département

Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique

Autre UPER/UER concernée par ce cahier des charges ?

OUI

NON

Si oui, précisez :

Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE)

Nom et prénom du/de la responsable hiérarchique

Karl Hanson

Taux : le total des points 1, 2 et 3 doit atteindre 100%

1. ENSEIGNEMENT ET ENCADREMENT DES ETUDIANT-ES

Taux consacré 40%

Assumer l'enseignement du "Projet interdisciplinaire" (6 ECTS) dans le cadre du Master interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE)

Encadrer la direction des mémoires de maîtrise du MIDE

Assumer la Direction de la Children's Rights Academy, l'entité au CIDE dédiée aux programmes et activités de formation continue dans le champ des études en droits de l'enfant

2. RECHERCHE

Taux consacré 40%

Développer des recherches au niveau national et international dans le champ des études en droits de l'enfant, notamment dans le domaine de la mise en œuvre/monitoring et du knowledge brokering

Déposer des requêtes en vue d'obtenir des subsides extérieurs dans son champ de spécialisation

Publier des articles et des ouvrages scientifiques dans le champ des études en droits de l'enfant

Coorganiser et participer à des événements scientifiques au niveau national et international dans le champ des études en droits de l'enfant

3. AUTRES TACHES

Taux consacré 20%

3.1. GESTION, ORGANISATION, ADMINISTRATION, DIRECTION

Assumer la Direction académique du bureau de coordination du Children's Rights European Academic Network (CREAN)

Le/la titulaire participera aux tâches de gestion et d'organisation qui sont liées au domaine spécifique qui lui est confié.

3.2. SERVICES A LA CITE

Dans le cadre de son activité, le/la titulaire doit être prêt-e, le cas échéant, à exercer vis-à-vis de la collectivité, une fonction de service rentrant dans la mission de l'Université, ce type d'activité faisant *ipso facto* partie du cahier des charges.

4. AUTRES DISPOSITIONS

Le-la collaborateur-trice est tenu-e de suivre les directives de l'Université et de sa subdivision en matière de sûreté, de santé et de sécurité au travail.

Par sa signature, le/la candidat/e atteste qu'il/elle a pris connaissance de la proposition de cahier des charges afférent au poste mis au concours qui sera soumise à l'autorité de nomination/d'engagement, ainsi que de la [Charte d'éthique et de déontologie](#) et de la [Charte du doctorat](#). La proposition de cahier des charges signée ne saurait en aucun cas être considérée comme un acte d'engagement. Seule la décision de nomination et/ou la signature d'un contrat de travail par l'autorité compétente selon le règlement sur le personnel de l'Université valent acte d'engagement.

Date et signature du/de la responsable hiérarchique *

Date et signature du/de la titulaire

Date et signature du/de la responsable hiérarchique de l'autre UPER/UER, le cas échéant *

** signature manuscrite pour les fonctions professorales*